



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Jeu**di 11 Avril 2024 à 20h30

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **41**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **7**
 Nombre de membres excusés : **6**
 Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
28 mars 2024

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

19 AVR. 2024

et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :

19 AVR. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le quatre avril deux mille vingt-quatre.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

7 - Finances Locales

7.1 - Décisions budgétaires

Objet : Autorisation de programme sur l'opération 100 : Construction d'une déchèterie – Bâtiment de Réemploi – Révision de l'autorisation

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAUT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Pascal DALIGAUT		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD					X

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT			Mme Catherine MADELAINE		
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY			M. Gilles MALOISEL		

TOTAL	41	0	7	6	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			41		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			48		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Il est rappelé l'intérêt de la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) sur l'opération n°100 de la construction d'une déchèterie – bâtiment de réemploi.

La délibération n°D2022-6-5-4 en date du 23 juin 2022 ayant pour objet l'autorisation de programme « construction d'une déchèterie et équipements » - intégration dans le budget « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) » avec un code service « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitatives (REOMI) » n'a pas été utilisée sur l'année 2022 et 2023 dû à un retard sur le projet.

Par délibération n°D2023-9-5-4 du 28 septembre 2023, ayant pour objet le non assujettissement du budget REOM.

Pour l'année budgétaire 2024, il convient de réviser l'autorisation de programme pour cette opération, comme suit :

<u>Dépenses prévisionnelles</u>		<u>CREDITS DE PAIEMENTS</u>				
Autorisation de Programme (AP)	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
Construction d'une déchèterie Equipements	3 787 478€					
Chapitre 20		0.00 €	13 487.89 €	180 772.00 €		
Chapitre 23				699 100.00 €	2 394 118.11 €	500 000.00 €
				13 487.89 €	879 872.00 €	2 394 118.11 €

Financements prévisionnelles

Autorisation de Programme (AP)	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt	2 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €	700 000.00 €	1 000 000.00 €	300 000.00 €
Fonds propre	1 201 054.00 €		13 487.89 €	68 199.00 €	1 001 387.11 €	117 980.00 €
FCTVA	586 424.00 €			111 673.00 €	392 731.00 €	82 020.00 €
Total des financements	3 787 478.00 €	0.00 €	13 487.89 €	879 872.00 €	2 394 118.11 €	500 000.00 €

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 18 mars 2024 et du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2024, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de réviser l'autorisation de programme de l'opération 100 telle que présentée ci-dessus.

VOTE

<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	1
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE
 Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
 Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



